

**ARCHIVES SMM. ROME DOSSIER 15 G.D.**

**65 CONFESSION  
AMENDE HONORABLE  
VERS RECONNAISSANTS À M. LES MISSIONNAIRES**

4 pages, 3 feuilles

- *Feuilles disparates,*

- *Confession:* pp. 1-2

- *Amende...:* p. 3

- *Reconnaissance...* p. 4-5

- *l'amende honorable et les vers ne sont pas de l'écriture de Gabriel Deshayes.*

*Cf.: page suivante pour le texte.*

**65 CONFESSION  
AMENDE HONORABLE  
VERS RECONNAISSANTS À M. LES MISSIONNAIRES**

3<sup>e</sup> dimanche

EMONIUM ERAT MUTUM  
(Mt 9)

**1<sup>ère</sup> Q.** Qu'est-ce que la confession?

**R.** Aveu de tous ses péchés, et point de ceux des autres. Nécessité de l'approbation. Les missionnaires que vous avez vus s'éloigner de vous avec tant de peine, quoique prêtres, n'auraient pu vous absoudre, s'ils n'avaient été approuvés. Tout prêtre, comme on vous le dit, qui voudrait entendre les confessions sans approbation, ne pourrait remettre les péchés de ceux qui lui auraient inconsidérément fait d'aveu de leurs fautes.

**2<sup>e</sup> Q.** La confession est-elle nécessaire?

**R.** Le confesseur est juge et médecin. Le juge ne peut juger sans connaissance de cause. Le médecin ne peut appliquer le remède sans connaître la maladie. QUORUM REMISERITIS. Jésus-Christ, en communiquant ses pouvoirs de remettre les péchés aux confesseurs, ne leur a pas communiqué la science: ils ne peuvent avoir la connaissance du péché que par la déposition du pénitent contre lequel on n'invoque le témoignage de personne.

**3<sup>e</sup> Q.** Ne pourrait-on pas se contenter de faire sa confession à Dieu.

**R.** Dieu aurait pu s'en contenter; mais il ne l'a pas fait. Bien des actions de grâce d'avoir voulu se

p. 2

contenter de cette simple déclaration. Et, dans quel tribunal agit-on avec autant de bonté? Le coupable se plaindrait-il d'obtenir le pardon d'un crime de lèse-majesté par l'aveu qu'il ferait de sa faute, si à ce prix le coupable recouvrait sa liberté? Les prisons ne se trouveraient-elles pas?... L'homme ne peut par lui-même se remettre les péchés; mais il le peut comme député AD HOC. Si les prêtres ne regardaient pas la confession, ... ..

p. 3

Après l'instruction,

**1\*** Le cantique DIEU DE CLÉMENCE, p...

**2\*** L'oraison DEUS QUI CULPA OFFENDERIS...

**3\*** L'épître de Joël du mercredi des cendres...

**4\*** Ensuite le DOMINE NON SECULUM...

**5\*** L'évangile du mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche du carême.

**6\*** PERCE DOMINE ET MISERERE...

- On va à l'autel préparer dans la nef, en chantant le PARCE...

**7\*** On prononce l'amende honorable,  
et le peuple répète.

**AMENDE HONORABLE**  
(écriture d'un secrétaire)

Notre Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu et notre Rédempteur, pénétrés de douleur au souvenir de nos crimes, nous venons vous faire amende honorable de nos lâchetés, de notre incrédulité, de nos impiétés et de nos blasphèmes, de nos profanations et de nos sacrilèges.

Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple. En enfants prodigues, nous avons péché contre le ciel et contre vous. Nous ne méritons plus d'être appelés vos enfants; mais vous êtes toujours notre Père. Faites-nous donc miséricorde . Ô Jésus! miséricorde! Sollicitez vous-même notre grâce auprès de votre Père , et ne nous punissez pas en nous ôtant notre sainte Religion!

p. 4

**VERS ADRESSÉS PAR LA RECONNAISSANCE  
À MESSIEURS LES MISSIONNAIRES.**

Vous qui de votre Dieu ne cherchant que la gloire,  
Rappelez sous ses lois des cruels, des ingrats,  
Mortels chéris des cieus, chantez, chantez victoire,  
Vous avez triomphé; voyez-les dans ses bras.

Ils ne les craignent plus, ces cruelles alarmes  
Qu'ont fait naître en leur coeur, la mort, le jugement.  
N'ont-elles pas coulé, ces précieuses larmes,  
Qui, de leur repentir, ont scellé le serment?

Si les anges, au ciel, entonnant un cantique,  
Célèbrent à l'envie le retour d'un pécheur,  
Quel éclat doit avoir la céleste musique,  
Quand tant de malheureux renoncent à l'erreur!

Ô Dieu! dont la bonté nous reçoit, nous pardonne,  
Pour tous nos bienfaiteurs, daigne agréer nos vœux;  
Par de nouveaux fleurons, enrichis la couronne  
Qui doit orner leurs fronts au séjour des heureux.